

DEPARTEMENT DE  
CORSE DU SUD

*Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO*

ARRONDISSEMENT  
DE SARTENE

**Séance du 22 Décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 22 décembre à 18 h 30

Date de la convocation : 11/12/2023

Date d'affichage : 11/12/2023

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement  
au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur  
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10

Pour : Contre : Abstention :

Présents :

Pouvoir :

Absents :

Secrétaire de séance :

**Objet : DELIBERATION AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire expose au Conseil Municipal, 3 agents de la Commune remplissent toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade.

Compte tenu de l'arrêté en date du 14 mars 2023 portant sur le Lignes Directrices de Gestion après avis du Comité Social Technique en date du 26 mai 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide compte tenu des besoins du service :

- 1- De supprimer à compter du 22 décembre 2023 3 postes d'adjoints technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 h) et de créer 3 postes d'adjoints technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35 h) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- 2- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.
- 3- De modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Commune.
- 4- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Le Maire  
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur le Président,  
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture,  
Et de sa publication le